

CRISE SANITAIRE ET PFMP : UN COCKTAIL EXPLOSIF

Depuis le confinement imposé en date du 02 novembre, les Périodes de Formation en Milieu Professionnel s'annulent en cascade. La fermeture de certains lieux d'accueil, le télétravail, la mise en place du chômage partiel pour les salariés incitent les employeurs à ne pas donner suite aux possibilités d'accueil.

Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale renvoient systématiquement les enseignants responsables des stages et plus particulièrement ceux qui enseignent dans les matières professionnelles sur la foire aux questions du Ministère de l'Éducation Nationale qui prévoit les dispositifs suivants :



- Le report des PFMP sur une autre date
- · Le départ en PFMP au fil de l'eau
- L'accueil à la marge par les enseignants de matières professionnelles sur les plateaux techniques du lycée des élèves sans stage.

Les solutions envisagées par la FAQ ne sont pas réalistes. Concernant le report il est impossible de décaler à une date ultérieure les stages car d'autres divisions occupent ces créneaux. Le départ au fil de l'eau, c'est-à-dire décalé dans le temps est ingérable pour l'équipe pédagogique qui devra sans cesse adapter son enseignement mais aussi pour les élèves qui devront rattraper les cours. Quant à la dernière solution, elle se heurte au planning déjà contraint des salles spécialisées ou ateliers.

Ces dispositifs sont donc hors sol et rédigés par un Ministère qui ne maîtrise pas les contraintes et la réalité du terrain.



La CGT Educ'action revendique une modification des modalités d'examen concernant les PFMP à savoir l'obtention de dérogations pour toutes les semaines de stage n'ayant pas pu être effectuées en raison du confinement.

<u>Téléchargez le Vadémécum PFMP</u> de la CGT Educ'action